

Lancement d'une formation en ligne

Cours sur l'intelligence artificielle et les discriminations

Organisée par le Conseil de l'Europe, en partenariat avec le Service Public Fédéral Justice, Unia le Centre d'égalité des chances et de lutte contre le racisme, et le Service Public Fédéral Stratégie et Appui (BOSA) / Al4Belgium

Contexte

De nombreuses études soulignent les risques que les systèmes d'intelligence artificielle (IA) et de prise de décision automatisée font peser sur les principes d'égalité et de non-discrimination en matière d'emploi, de prestation de biens ou services publics, de politiques publiques de sécurité ou encore par exemple de lutte contre la fraude. Comment supprimer les biais discriminatoires ? Comment s'assurer que la transparence est mise en place ? Comment s'assurer que les algorithmes n'engendrent pas de discrimination mais promeuvent le bien-être social ? Comment s'assurer que les systèmes d'IA soient la plus digne de confiance ?

En parallèle des discussions menées par le trilogue européen (Commission européenne, Parlement européen et Conseil de l'UE) en vue la finalisation de la Loi sur l'IA de l'UE (EU AI Act) à l'échelle européenne, cette formation permet d'aborder plus en profondeur ces questions.

Le Conseil de l'Europe organise cette formation en ligne sur l'intelligence artificielle et les discriminations, en collaboration avec Unia, le Service Public Fédéral Justice, le SPF Stratégie et Appui (BOSA) - Al4Belgium

Objectifs

Cette formation vous permettra :

- D'acquérir les connaissances relatives aux réglementations et normes belges et européennes en vigueur et à venir dans le domaine de l'intelligence artificielle, des algorithmes, et du droit de la non-discrimination ;
- D'être capable d'identifier des cas de discriminations potentielles liées à l'utilisation de systèmes d'IA ;
- D'analyser au sein de groupes multidisciplinaires des études de cas ;
- D'aborder des pratiques de traitement juridique de ces situations dans divers secteurs ;
- De disposer d'outils adéquats pour lutter contre les discriminations potentiellement induites par les systèmes d'IA.

Composition du cours

Cette formation est composée de quatre modules disponibles en ligne du 23 octobre au 18 décembre 2023.

- Module 1 - Technologie et égalité : concepts fondamentaux
- Module 2 - Combattre la discrimination des algorithmes
- Module 3 - Discrimination algorithmique : illustrations dans plusieurs domaines
- Module 4 - Perspectives d'une nouvelle régulation de l'IA

Pour chaque module, une liste de lecture, une vidéo explicative et un court exercice seront mis à disposition des apprenants.

Vous pourrez ensuite échanger à tout moment avec les autres participants et les personnes en charge du cours sur un forum dédié.

Modalités pratiques

- Information générale

La formation est gratuite et accessible entièrement en ligne via la [plateforme HELP](#) du Conseil de l'Europe. Une session d'ouverture et de clôture seront organisées en présentiel au SPF BOSA à Bruxelles. Nous vous y accueillerons afin de répondre à vos questions et de favoriser la dynamique d'échanges entre les apprenants. Une fois le cours commencé, vous pourrez progresser à votre rythme jusqu'à la clôture du cours.

Le temps de travail consacré à la lecture des modules est d'environ 1 jour et demi à répartir librement, à quoi s'ajoute la participation aux événements en personne/hybrides et à un séminaire en ligne.

Un certificat sera délivré à l'issue de la formation.

Dates clés

- 23/10 – lancement de la plateforme en ligne et accès au cours possible
- 26/10 – événement de lancement au SPF BOSA
- 21/11 – séance en ligne de questions-réponse
- Décembre – événement de clôture au SPF BOSA

Nous vous recommandons vivement de bloquer ces dates dans votre agenda. Ces différents moments d'échanges permettront notamment d'interagir avec des experts, de répondre aux questions des participants et de réfléchir collectivement à des initiatives conjointes.

- Qui ?

Le cours est ouvert en priorité à toute personne intéressée travaillant auprès d'instances gouvernementales ou d'organisations de la société civile dans le domaine de la numérisation/digitalisation. En particulier, nous encourageons les décideurs politiques, les personnes travaillant auprès des régulateurs concernés et des ministères compétents ou d'organisations ayant comme objectif le respect des droits fondamentaux à y participer.

- Prérequis ?

Le cours ne nécessite pas de prérequis particuliers.

Les participants ayant des connaissances préalables sur la non-discrimination bénéficieront particulièrement des parties plus techniques et vice versa pour ceux qui ont une bonne compréhension de l'IA.

- Comment ?

Pour participer, il vous suffit de vous enregistrer via le [formulaire d'inscription](#) avant le **20 octobre 2023**.

Une fois inscrit, vous recevrez en octobre des informations supplémentaires pour accéder à la plateforme HELP et au cours.

Pour toutes questions d'ordre pratique et technique, veuillez contacter Nidaa Botmi - nidaa.botmi@coe.int. Pour les questions sur le contenu, veuillez contacter Nele Roekens - nele.roekens@unia.be

Nous avons hâte de vous rencontrer et de discuter d'intelligence artificielle et de discriminations à partir d'octobre !